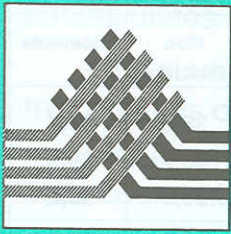


# Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Salaires et Conventions salariales

Numéro 239 - Août 1991

## LES GAINS DES SALARIÉS DANS LES PETITS ÉTABLISSEMENTS EN OCTOBRE 1989

**Les salariés  
des établissements  
de moins de 11 salariés  
ont travaillé davantage  
et perçu des gains  
en moyenne plus faibles  
que les salariés  
des établissements  
plus importants.**

Les salariés des petits établissements ont travaillé en moyenne 39,6 heures par semaine et ont perçu un gain brut mensuel de 8 638 F. Ceux des établissements de plus de 10 salariés ont gagné 9 433 F et ont eu une durée hebdomadaire de travail de 39,0 heures<sup>(1)</sup>.

Avec 15 533 F par mois, les cadres ont des gains nettement inférieurs à ceux des cadres des établissements de plus de 10 salariés (19.370 F.). Par contre les autres catégories ont des gains assez proches.

### Une durée hebdomadaire du travail de 39,6 heures.

La durée hebdomadaire effective du travail s'établissait à 39,6 heures en octobre 1989 dans les petits établissements contre 39,0 heures dans les établissements de plus de 10 salariés. Comme chez ces derniers, les ouvriers (39,9 heures) y travaillaient un peu plus longtemps que les employés (39,5 heures).

Contrairement aux établissements plus importants où la durée du travail est plus élevée dans le tertiaire (39,2 heures) que dans l'industrie (38,9 heures), les petits établissements pratiquent à peu près la même durée du travail dans ces deux grands secteurs.

(1) - Source pour les établissements de plus de 10 salariés :  
- Enquête ACEMO - salaires d'octobre 1989 pour la durée.  
- Enquête ACEMO - gains d'octobre 1989 pour les gains.



**SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE**  
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

Tableau 1 - Durée hebdomadaire du travail effective des salariés en octobre 1989

En heures

	Établissements de 10 salariés et moins			Établissements de plus de 10 salariés		
	Ouvriers	Non ouvriers	Ensemble	Ouvriers	Non ouvriers	Ensemble
Industrie, non compris le bâtiment.....	39,7	39,2	39,5	38,8	38,6	38,7
Industrie, y compris le bâtiment.....	39,8	39,2	39,7	38,9	38,7	38,9
Tertiaire.....	40,1	39,5	39,6	39,5	39,0	39,2
<b>Ensemble.....</b>	<b>39,9</b>	<b>39,5</b>	<b>39,6</b>	<b>39,1</b>	<b>38,9</b>	<b>39,0</b>

### Des gains mensuels plus faibles que dans les établissements plus importants.

Le gain brut mensuel moyen dans les petits établissements s'établit à 8 638 F en octobre 1989, contre 9 433 F<sup>(2)</sup> dans les établissements de plus de 10 salariés, soit une différence en moins de 8%. Cette différence est forte chez les cadres (15 533 F contre 19 370 F, soit - 20%), moindre chez les employés (7 085 F contre 7 688 F, soit - 8%) et chez les techniciens, agents de maîtrise (10 056 F contre 10 659 F, soit - 6%), et plus faible chez les ouvriers (6 956 F contre 7 175 F, soit - 3%).

L'éventail des salaires est donc plus resserré dans les petits établissements : les cadres gagnent en moyenne 2,2 fois plus que les ouvriers, contre 2,7 dans les établissements plus importants. Il est certain que la notion de cadre ne recouvre pas la même réalité dans une grande entreprise et dans une petite unité.

Tableau 2 - Gain moyen par sexe et catégorie professionnelle dans les petits établissements, en octobre 1989

En Francs

Catégories	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers.....	7 102	5 997	6 956
Employés.....	7 647	6 843	7 085
Agents de maîtrise.....	10 376	9 509	10 056
Cadres.....	16 315	13 115	15 533
<b>Ensemble.....</b>	<b>9 314</b>	<b>7 556</b>	<b>8 638</b>

La variation des salaires en fonction du sexe est sensible; elle est cependant plus modérée que dans les établissements de plus de 10 salariés. Les hommes gagnent en moyenne 23% de plus que les femmes dans les petits établissements et 29% dans les établissements plus importants. L'écart entre salaires masculins et féminins s'observe dans toutes les catégories professionnelles.

(2) - Les gains présentés ici recouvrent la même notion dans les deux enquêtes à savoir : gains bruts, primes mensuelles incluses et autres primes ou primes à caractère de remboursement de frais exclus. Les gains des travailleurs à temps partiel sont intégrés au prorata de leur durée. En revanche, l'exclusion des cadres dirigeants qui n'a pas de raison d'être dans une petite unité n'est pas reprise dans l'enquête ACEMO-petits établissements et ceux-ci sont intégrés dans les cadres.

Le tableau 3 permet de situer les gains moyens des salariés des petits établissements dans le tissu économique. Plus les établissements sont importants, plus les salaires y sont élevés. Ce tableau permet aussi de distinguer deux sous-groupes au sein des salariés des petites unités :

- les ouvriers et les techniciens, agents de maîtrise qui connaissent des rémunérations très proches de ceux des établissements de 11 à 49 salariés;
- les employés et surtout les cadres qui ont des salaires inférieurs à ceux versés dans les établissements plus importants.

Tableau 3 - Gain moyen par catégorie professionnelle et par taille d'établissement, en octobre 1989

En Francs

Catégories	De 1 à 10 salariés	De 11 à 49 salariés	De 50 à 199 salariés	De 200 à 499 salariés	500 salariés et plus
Ouvriers.....	6 956	6 980	6 901	7 220	8 033
Employés.....	7 085	7 417	7 589	7 768	8 366
Agents de maîtrise.....	10 056	10 100	10 448	10 822	11 327
Cadres.....	15 533	19 046	19 383	19 982	19 486
<b>Ensemble.....</b>	<b>8 638</b>	<b>9 058</b>	<b>9 070</b>	<b>9 599</b>	<b>10 558</b>

## ENQUÊTE ACEMO AUPRÈS DES PETITS ÉTABLISSEMENTS

L'enquête annuelle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre dans les petits établissements a été réalisée pour la première fois en octobre 1989. Elle remplace l'enquête ACEMO-artisanat qui était lancée, elle aussi, au mois d'octobre depuis 1981.

Comme toutes les enquêtes ACEMO, il s'agit d'une enquête effectuée par voie postale auprès des établissements.

L'échantillon compte 95 000 établissements, employant entre 1 et 10 salariés tirés dans le fichier SIREN. Les activités retenues sont celles du champ ACEMO. Le taux de sondage était ainsi de 1/10<sup>e</sup>. Le taux des réponses exploitables a été de 67,5%.

Les résultats sur la durée du travail et les gains mensuels des salariés sont présentés ici. Les autres données seront publiées dans les Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi :

- structure des emplois;
- proportion de travailleurs à temps partiel;
- proportion de main-d'oeuvre étrangère;
- proportion de salariés sous contrat à durée déterminée;
- structure par âge de la population salariée;
- recours à l'intérim.

Une méthodologie détaillée et un fac-similé du questionnaire figureront également dans cette publication.

Tableau 4 - Gains moyens mensuels en octobre 1989, par catégorie professionnelle et par activité économique dans les petits établissements

En Francs

Activités économiques NAP 40	Ouvriers	Employés	Agents de maîtrise, Techni- ciens	Cadres <sup>(1)</sup>	Ensemble
02 Industrie de la viande et du lait.....	6 774	6 839	ns	13 072	8 009
03 Industrie des autres produits alimentaires.....	7 093	6 046	9 477	13 637	7 130
08 Minerais, métaux et demi-produits non ferreux.....	ns	ns	ns	ns	9 651
09 Production de matériaux de construction et minéraux divers..	7 134	7 363	10 422	14 516	8 232
10 Industrie du verre.....	7 061	7 572	ns	ns	8 324
11 Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques.....	6 520	7 140	ns	ns	8 629
12 Parachimie et industrie pharmaceutique.....	6 465	7 480	ns	16 748	9 940
13 Fonderie et travail des métaux.....	7 829	7 737	11 183	16 715	9 483
14 Construction mécanique.....	7 564	7 459	10 627	16 238	9 319
15 Construction électrique et électronique.....	6 873	7 736	9 329	16 905	10 241
16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre.....	6 936	6 619	ns	14 360	8 284
17 Construction navale et aéronautique, armement.....	6 768	7 229	ns	16 689	9 153
18 Industrie textile et habillement.....	6 204	7 288	10 910	16 211	8 304
19 Industrie du cuir et de la chaussure.....	6 484	6 310	ns	12 537	7 390
20 Bois, meubles, industries diverses.....	6 746	7 180	10 097	14 099	8 023
21 Industrie du papier et du carton.....	6 929	8 025	ns	20 886	9 792
22 Imprimerie, presse, édition.....	8 065	8 000	11 365	12 578	10 662
23 Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques.....	6 617	7 407	10 796	16 823	8 962
24 Bâtiment, génie civil et agricole.....	6 952	7 009	9 832	13 556	7 680
25 Commerce de gros alimentaire.....	6 882	7 289	10 032	16 080	9 028
26 Commerce de gros non alimentaire.....	7 009	7 565	11 034	18 491	11 115
27 Commerce de détail alimentaire.....	6 709	6 213	9 361	12 280	7 157
28 Commerce de détail non alimentaire.....	6 727	6 881	9 444	13 274	8 453
29 Réparation et commerce de l'automobile.....	6 967	6 769	10 046	12 876	8 050
30 Hôtels, cafés, restaurants.....	6 755	7 007	10 126	11 717	7 513
31 Transports.....	7 515	7 323	10 417	14 505	8 570
33 Services marchands rendus principalement aux entreprises...	6 909	7 575	10 067	18 349	10 667
36 Assurances.....	ns	7 894	ns	17 246	9 367
37 Organismes financiers.....	ns	7 444	9 723	19 147	11 944
<b>Ensemble des activités.....</b>	<b>6 956</b>	<b>7 085</b>	<b>10 056</b>	<b>15 533</b>	<b>8 638</b>

(1) : Y compris les Chefs d'entreprises salariés.  
ns : Non significatif.